



Limite de candidature	29-10-2026
Mise à jour	29-09-2026
Référence	13818
Service	EDUCATION
Localisation	Lyon 8ème
Contrat	Emploi permanent
Disponibilité	Dès que possible
Statut	-
Fonction	Animateur-trice enfance-jeunesse
Date de fin	29-10-2026
Filière	Animation
Catégorie	C
Cadre d'emploi	C - Adjoints d'animation territoriaux
Grade	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe

Contexte et définition du poste

La Direction de l'Education met en œuvre la politique éducative et médico-sociale scolaire de la Ville de Lyon définie par les élus et assure le bon fonctionnement des écoles. Elle accueille 32 000 enfants lyonnais scolarisés dans les 207 écoles maternelles et élémentaires. Directement rattachés à la Direction de l'Education, les territoires sont composés des équipes pluridisciplinaires dans les domaines éducatifs et médico-sociaux.

Sous la responsabilité du la Directeur d'Accueil de Loisirs (DAL), vous assurez la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire du soir et du mercredi matin dans le respect du projet pédagogique, des normes de sécurité et dans un objectif de bien-être et de détente des enfants. Vous apportez également un appui spécifique au DAL dans l'organisation de l'accueil et des activités pédagogiques proposées sur le temps de midi. Le cas échéant, vous pourrez être amené à réaliser des activités complémentaires liées à la référence de coéducation de proximité et/ou au service minimum d'accueil. Le cas échéant, en fonction des nécessités de service, des heures complémentaires pourront être demandées.

Vos missions sont les suivantes :

- Vous participez à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet d'école, en accompagnant l'équipe d'animation dans la conduite du groupe et en coordonnant la mise en place des activités.
- Vous assurez un relais d'information avec le directeur d'accueil de loisirs, l'équipe d'animation, le service médico-social et l'équipe pédagogique de l'école
- En cas d'absence d'un animateur, vous assurez si nécessaire son remplacement sur toutes les missions d'un animateur périscolaire (temps d'accueil du soir, mercredi matin)
- Vous préparez les supports et matériels et vous communiquez les programmes à l'équipe et aux familles
- Vous assurez le suivi sanitaire de l'accueil
- Vous participez activement aux réunions, aux évaluations des projets et aux formations

Profil recherché

Vous disposez d'une expérience significative dans l'animation dans un accueil de loisirs municipal ou dans une structure associative

Vous êtes titulaire du BAFA complet ou d'une équivalence

Animateur adjoint au Directeur d'accueil de loisirs F/H

https://recrutement.lyon.fr/front-jobs-detail.html?id_job=3211&id_origin=0

- Vous connaissez le fonctionnement et l'organisation des accueils de loisirs scolaire et la réglementation Jeunesse et Sports
 - Vous savez conduire des projets d'animation et vous savez accompagner une équipe, idéalement vous avez une première expérience réussie en coordination d'équipe d'animation
 - Vous êtes à l'aise avec l'administratif et vous maîtrisez les outils bureautiques et informatiques (logiciel TAM et autres).
 - Vous êtes reconnu pour votre capacité de communication et de dialogue et pour votre posture d'adulte éducateur
 - Vous savez rendre compte à votre hiérarchie
 - Vous avez une capacité d'adaptation et vous êtes organisé
-

Informations complémentaires

Accueil de loisirs de Marie Bordas, 8ème arrondissement de Lyon

Temps de travail: 30H30 hebdomadaire - 70 %

Horaires : 11h- 14H30 / 15H30 - 18H30 du lundi au vendredi
8H - 12H30 le mercredi

Jours administratifs à effectuer la première semaine de chaque vacances scolaires

Rémunération : à partir de 1430€ bruts mensuels, selon expérience + primes.

Vos avantages :

- Participation transports en commun ou Velo'v à hauteur de 75% (proratisé au temps de travail)
- Carte ticket restaurant : possibilité jusqu'à 153 € par mois dont 60% pris en charge par la ville
- Forfait « mobilités durables » : jusqu'à 300€ par an en cas de déplacement en covoiturage ou vélo personnel
- Participation à une complémentaire santé et prévoyance
- 10 semaines de congé 2ème parent
- Congé menstruel
- Comité des œuvres sociales : sport, culture, loisirs, voyages...des avantages pour toute la famille !